



Attestation de non appel et pension alimentaire

Par **nadia**, le **15/01/2010** à **23:20**

Bonjour,rnrnvoila mon divorce est prononcé,c'est mon ex qui a demandé le divorce,moi je suis sans travail,et mon avocat n'a pas demandé de pension alimentaire,je veux savoir si ce n'est pas trop tard pour la demander?!rnrnet si c' trop tard,comment rendre le jugement du divorce difinitif,sans avocat,car ce dernier demande 300€ pour le faire,dois je juste attendre un delai et demander ce papier aupres du greffe?rnrnun grand merci d'avance de m'eclairer!

Par **jeetendra**, le **15/01/2010** à **23:33**

[fluo]CIDFF DE L'ESSONNE[/fluo]rn17, cours Blaise Pascalrn91000 EVRYrnTéléphone : 01 60 79 42 26 rnrnBonsoir, prenez contact avec cette Association, ils tiennent des permanences juridiques en Droit de la Famille et pourront vous aider. rnrnLa pension alimentaire c'est pour l'entretien et l'éducation des enfants, s'il s'agit d'une prestation compensatoire pour vous, il est trop tard, le divorce est prononcé, prenez contact avec le Greffe du Tribunal pour avoir un certificat de non appel, cordialement.

Par **nadia**, le **16/01/2010** à **00:10**

merci bcp pour ta reponse,rnpr la pension alimentaire effectivement,c'pr moi car on a pas d'enfant!rnet pour le certificat de non appel,on peut l'obtenir au bout de combien de temps apres le prononcement d'un divorce?rnil faut un acte d'aquiescement signé par lui,ou faut il

passer par un huissier?ou juste attendre un X temps pr pouvoir l'avoir?

Par **nadia**, le **18/01/2010** à **17:01**

svp,j'ai besoin de vos reponses!!

Par **jeetendra**, le **18/01/2010** à **17:07**

Bonjour, prenez contact avec le [fluo]Greffé des affaires familiales (Tribunal de Grande Instance du lieu ou a été prononcé le divorce),[/fluo] le greffier vous renseignera d'avantage, y compris sur la transcription dans les registres de l'Etat Civil de votre divorce, cordialement.